

Paielements

Les paiements pour la garderie sont dus à la fin de chaque mois. Vous pouvez payer en espèces ou en ligne avant la dernière semaine du mois.

Si le paiement du mois précédent n'est pas reçu dans son intégralité, les parents devront régler le solde avant de renvoyer leur enfant à la garderie. Les parents ayant un solde impayé ne pourront pas inscrire leur enfant aux activités du journée pédagogique ou à la garderie pour l'année suivante.

Les reçus fiscaux seront délivrés en février au parent qui effectue le paiement.

Frais de retard : 1.00\$ par minute

Signer à l'entrée et à la sortie

Les parents sont tenus de venir avec leur(s) enfant(s) et de les signer chaque matin ; ils sont également tenus de les signer l'après-midi.

Veuillez vous abstenir d'utiliser votre téléphone portable lorsque vous déposez ou récupérez votre (vos) enfant(s), car il(s) a (ont) besoin de toute votre attention à ces moments clés de la transition.

Fermetures d'urgence

Si l'école annonce une fermeture, il se peut que le service de garde soit également fermé. Les annonces seront publiées sur le site Internet du Conseil scolaire, sur la page FB, ainsi qu'à la radio.



Commission Scolaire Sir Wilfrid Laurier

**235 Montée Lesage
Rosemère, Québec
J7A 4Y6**

**Téléphone: 450-621-5600
Fax: 450-621-7921
Courriel: swlauriersb.qc.ca**



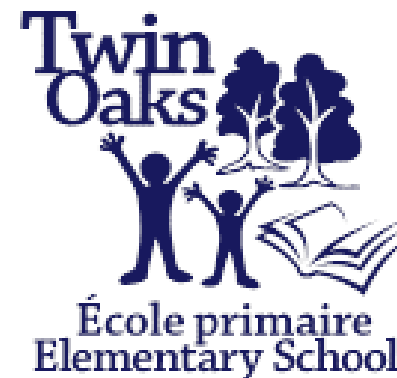
COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

École primaire

Twin Oaks

Service de Garde

**700 Lisane, Laval, QC, H7P 3T2
Tel. 450 680-3045 FAX. 450 625-1414
Directeur: Daniel Tremblay
Directeur adjoint: Antoinette Caprera**



Heures d'ouverture:

AM: 7:00-8:50

PM: 15:45-18:00

**Journées
pédagogiques:**

7:00-17:00

**Dorinda Raymond
Technicienne en service de garde
Courriel:
draymond@swlauriersb.qc.ca Tel.:
450-680-3045 pst. 7417**

Informations

Bienvenue au service de garde de Twin Oaks, qui est un service de garde subventionné par le MEQ, donc les frais du MEQ sont en vigueur. Les élèves sporadiques qui ne sont pas inscrits paieront un tarif déterminé par l'administration et accepté par le Conseil d'administration de l'école. Votre (vos) enfant(s) doit (doivent) être inscrit(s) et fréquenter l'école au plus tard le 30 septembre pour bénéficier des allocations du MEQ..



Philosophie et objectifs

- Assurer la sécurité et le bien-être des enfants
 - Proposer des activités physiques, artistiques et récréatives qui contribuent au développement global de l'enfant.
 - Aider et encourager les compétences sociales telles que la coopération et le respect
 - Offrir à chaque enfant un environnement sûr, amusant et relaxant.
- En accord avec les philosophies et les objectifs de notre école, le personnel du service de garde donnera à votre (vos) enfant(s) les soins et les outils nécessaires pour commencer et terminer sa (leur) journée de manière positive.
(Doit refléter le plan éducatif de l'école)

Transport scolaire

Le transport scolaire n'est pas disponible pour les élèves qui fréquentent la garderie 5 jours complets par semaine (matin et après-midi). Pour tous les autres élèves, les horaires doivent être déterminés à l'avance tout au long de l'année scolaire. Les élèves ne peuvent pas aller au service de garde les jours où ils doivent prendre le bus, ni prendre le bus les jours où ils doivent aller au service de garde.

Utilisateurs réguliers de la garderie

Un utilisateur régulier du service de garde la fréquente au moins 1 jour par semaine et 2 périodes par jour de manière constante. Le tarif pour un utilisateur régulier est de 10,00 \$ par jour et par enfant. Le payeur est censé payer le nombre de jours pour lesquels son enfant a été inscrit ; il n'y aura pas de remboursement pour les jours d'absence.

-Les utilisateurs réguliers de 5 jours ne paient pas de frais de surveillance.

-Les utilisateurs réguliers de 4 jours paient **20%** des frais de surveillance.

-Les utilisateurs réguliers de 3 jours paient **40%** des frais de surveillance.

-Les utilisateurs réguliers de 2 jours paient **60%** des frais de surveillance.

-Les utilisateurs réguliers de 1 jour paient **80%** des frais de surveillance.

Présence :

Les éducateurs du service de garde prendront les présences tous les jours.

S'il y a des changements dans l'horaire de présence, les parents doivent en aviser la technicienne du service de garde par courriel ou par écrit.

(Le service de garde et l'école sont deux entités différentes).

Tout changement d'horaire doit être notifié par écrit deux semaines à l'avance.

L'horaire ne peut être modifié que deux fois par an.



Utilisateurs sporadiques de la garderie

Un utilisateur non-régulier fréquente le service de garde occasionnellement. Le tarif pour un utilisateur non-régulier est de 18,50 \$ par jour, qu'il soit présent le matin, l'après-midi ou les deux. La demande doit être transmise par courriel à la technicienne du service de garde au moins 48 heures avant la date de début demandée.

Journées pédagogiques

Les horaires sont de 7h00 à 17h00.

Il n'y a pas de transport scolaire ni de service de restauration pendant ces journées.

Une activité planifiée pour chaque journée pédagogique peut se dérouler à l'école ou lors d'une sortie scolaire.

Les frais de base s'élèvent à 16,50 \$, auxquels s'ajoutent des frais d'activité (le cas échéant).

Ces frais ne sont pas remboursables.

Une lettre d'invitation sera envoyée par courrier électronique aux parents 1 à 2 semaines avant la date et doit être retournée signée avant la date limite, pendant les heures de classe, si vous souhaitez que votre (vos) enfant(s) participe(nt) à l'activité. Les inscriptions ne seront pas acceptées le matin de l'activité.

Les enfants sont encouragés à avoir une deuxième paire de chaussures pour le service de garde car ils ne seront pas autorisés à aller chercher leurs chaussures dans leur classe.

Devoirs

Il y aura une période de 30 minutes pour les devoirs/études chaque jour du lundi au jeudi pour les élèves de la 2e à la 6e année. Cependant, la réalisation des devoirs, leur suivi et la signature des agendas restent de la responsabilité des parents.

Petit-déjeuner et collations :

Les élèves peuvent prendre le petit-déjeuner fourni par les parents entre 7h00 et 8h00. Nous ne pouvons pas mettre d'aliments au micro-ondes. Il incombe aux parents de fournir un déjeuner sain ainsi que des fruits et des collations sains pour après l'école.